Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 70 (1973)
Heft: 6

Rubrik: Conseils de l'inspecteur

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Christ. Chez ce peuple, avant la conquête espagnole, les abeilles, les fleurs et le miel étaient profondément liés à la vie et à la religion du Maya. L'organisation de la colonie des abeilles était le modèle de la leur. Le miel donnait la force, l'intelligence et l'esprit à l'homme. Les fleurs étaient la source de la vie où venaient puiser les abeilles. La méliponiculture était alors une grande industrie : la cire et le miel faisaient l'objet d'importantes transactions commerciales.

Des Indiens affables et serviables m'introduisirent dans plusieurs fermes... et puis, soudain, je découvris un amoncellement de troncs d'arbres sur plusieurs mètres de longueur et sur une hauteur de 1 m. 80. C'étaient des ruches mayas contenant des Mélipones, rares dans la campagne environnante, sinon inexistantes, puisque les arbres sont coupés et remplacés par des champs de maïs, de cactées, de sisal surtout. Les abeilles de ces fermes deviennent presque des reliques qui ne vivent encore dans cette région que parce que des indigènes les aiment. Elles risquent d'ailleurs de disparaître bientôt, puisqu'elles ne sont en « symbiose » qu'avec les très vieux Indiens.

Les ruches sont creusées dans de vieux troncs d'arbres d'un mètre de long. Les extrémités sont fermées par un morceau de bois circulaire recouvert d'argile séchée. Le couvain, formé de rayons horizontaux, se trouve vers le milieu du cylindre à peu près en face de l'orifice de sortie. Les réserves, abondantes en janvier, sont aux deux extrémités, de telle sorte que l'apiculteur n'a pas de mal à prendre sa quote-part chaque fois qu'il en a besoin, en cassant l'argile et en tirant le plateau de bois vers l'extérieur. Comme ces abeilles, presque aussi grosses que les nôtres, sont douces et sans dard, le travail est aisé.

Les abeilles vainement recherchées jusqu'ici étaient enfin trouvées. Il ne restait plus qu'à ramener trois colonies à Mexico pour élever les larves à la « becquée ». Mais c'est une autre histoire. Peut-être la connaîtrez-vous un jour.

Tiré de la *Revue française d'Apiculture.*
Georges Fragnière.

CONSEILS DE L'INSPECTEUR

POURQUOI TANT D'ÉCHECS LORS DE L'INTRODUCTION DE REINES ?

L'introduction d'une reine dans une colonie est, nous le reconnaissons, parmi toutes les opérations à pratiquer au rucher, celle qui suscite le plus de soucis à l'apiculteur et se solde aussi le plus

souvent par un échec. Les modes d'introduction sont pourtant innombrables et, au dire de leurs auteurs, les procédés infaillibles.

Pour notre compte, nous avons introduit au mois d'août l'année dernière, le même jour, douze reines avec plus ou moins de bonheur. Il est arrivé que deux introductions qui semblaient en tout point pareilles se soldaient par un piteux échec.

A quoi attribuer le résultat obtenu ?

Dans toute introduction de la reine, il y a trois éléments à considérer : 1. la colonie ; 2. la reine ; 3. l'opérateur.

La colonie

Pour qu'une introduction ait quelque chance de succès, il faut tout d'abord que la colonie dans laquelle on veut opérer soit orpheline. Une colonie pourvue d'une mère bourdonneuse, à l'agonie même, n'acceptera jamais une nouvelle reine étrangère, c'est-à-dire élevée en dehors de la ruche même. On pourra s'assurer de l'orphe linage en examinant les rayons de couvain ; il ne doit s'y trouver aucun œuf. Cette absence d'œufs n'est cependant pas une preuve absolue de l'orphelinage, si l'on ne sait pour quel motif la colonie est censée être orpheline (reine tuée volontairement ou trouvée sans vie au trou de vol). Il peut y avoir changement de reine et que la jeune ne soit pas encore en ponte, car il lui faut, en condition normale, entre 22 et 28 jours pour commencer la ponte. Il est donc nécessaire de contrôler l'allure, le comportement des abeilles sur les rayons. Tandis que, dans la ruche normale, lors des visites, les abeilles se promènent lentement sur le rayon, continuent en quelque sorte leur travail, dans la colonie orpheline l'agitation apparaît assez rapidement ; les abeilles semblent s'énerver peu à peu, agitent de plus en plus les ailes comme lorsqu'elles battent le rappel. Dans la ruche un bruissement toujours plus fort se fait entendre, tandis qu'au trou de vol des abeilles courent en tous sens et grimpent aux parois.

Ce contrôle d'orphelinage ne doit en aucun cas se faire au moment de l'introduction de la nouvelle reine. Il dérange, excite la colonie et doit donc être exécuté au moins 4 à 5 heures avant, afin que le calme puisse revenir.

L'introduction devra se faire en dérangeant le moins possible la colonie, en usant très parcimonieusement de fumée. Si l'on veut présenter la cage d'introduction entre les rayons, la place nécessaire aura été préparée d'avance ; il faudrait pouvoir introduire la cage sans que les abeilles s'en aperçoivent. On aura eu soin aussi de nourrir la colonie pendant deux ou trois soirs avant l'opération et on continuera encore pendant quelques jours. S'il y a du pillage ou si la colonie est agitée, il vaut mieux remettre l'opération à plus tard,

car elle n'aurait aucune chance de succès. Travailler si possible en fin de journée et opérer calmement.

Reine

Certains traités apicoles nous disent que les reines d'une race autre que celle de la colonie sont très difficilement acceptées. La pratique ne nous l'a jamais fait remarquer et nous pensons que si l'introduction est faite dans des conditions positives, la reine de race étrangère sera très bien acceptée. N'oublions pas qu'elles viennent souvent de loin et qu'il faut les laisser un jour au repos avant de les utiliser.

Le comportement de la nouvelle reine dans la ruche a beaucoup plus d'importance que sa race. Les reines achetées chez les éleveurs, recluses dans des cages exiguës pendant souvent plusieurs jours, sont fatiguées d'un long voyage. Ayant dû instantanément interrompre leur ponte, elles sont toujours plus difficilement acceptées que celles que l'on peut prélever au rucher dans des nucléis et introduites immédiatement.

En principe, la reine en ponte est toujours acceptée par une colonie orpheline. Les reines qui ont voyagé doivent toujours être mises au repos pendant au moins quelques heures dans l'obscurité et on aura soin de leur donner quelques gouttes d'eau sur le treillis, car elles sont toujours très assoiffées. La reine peut aussi souffrir de dommages invisibles ; une reine fécondée, avec son abdomen alourdi et délicat est un être fragile, exigeant de grandes précautions. Qu'on pense alors aux dangers pendant le transport, à sa capture et à sa mise en cage, à sa délivrance dans la nouvelle colonie. L'interruption brusque et forcée de la ponte peut aussi avoir des suites néfastes, amoindrir sa valeur et inciter les abeilles à pourvoir à son remplacement.

L'opérateur

Au moment d'opérer une introduction de reine, l'apiculteur doit être absolument calme et travailler sans nervosité et sans aucune appréhension. Il aura soin de préparer à l'avance tout le matériel dont il aura besoin.

Avant d'être introduite dans la colonie, chaque jeune reine devrait être marquée de la couleur de l'année en cours. Le commerce offre des petites pastilles de couleurs différentes portant un numéro qu'il est facile de coller sur le corselet.

La reine ainsi marquée peut être retrouvée à n'importe quel moment et l'on peut contrôler son âge et son origine.

La colonie préparée quelques heures auparavant sera ouverte délicatement, en évitant de faire craquer les planchettes et le travail

se fera le plus rapidement possible. Il faudrait pouvoir introduire la cage sans que les abeilles s'en aperçoivent. Tout sera remis soigneusement en place et dès ce moment on laissera la ruche absolument tranquille. Le quatrième ou cinquième jour, en découvrant le moins possible, avec un minimum de fumée, on vérifiera si la reine est bien délivrée, mais on se gardera de déranger la colonie, de la visiter et surtout d'y rechercher la reine. La visite de contrôle ne devrait jamais se faire avant 10 jours après l'opération et encore devrait-on se contenter de constater s'il y a des œufs. C'est cette curiosité, cette impatience de connaître le résultat qui a coûté la vie à de très nombreuses reines. Il ne faut pas oublier que, pendant une longue période, la jeune reine admise par une partie de la colonie — les nourrices et les jeunes abeilles — n'en est pas moins considérée par l'autre — les butineuses en particulier — comme une étrangère. Ce ne sera que lorsqu'elle vivra au milieu de ses filles qu'elle sera vraiment chez elle, dans sa colonie.

Si le deuxième ou le troisième jour déjà après l'introduction, l'apiculteur trop curieux et surtout trop impatient, veut absolument visiter la colonie pour se rendre compte de l'acceptation de la reine, cette dernière, peureuse, craintive, cherchera à se soustraire à ses regards, fuira se réfugier hors de ce nid protecteur et se jettera en plein parmi les abeilles hostiles qui ne manqueront pas de la malmener, la pelotonner, la mutiler, si elles ne la tuent pas tout simplement. Combien d'introductions parfaitement réussies se soldent, par la suite, par un échec dû simplement à la curiosité trop pressée de l'apiculteur.

Les méthodes d'introduction sont nombreuses ; la nouvelle édition 1972 de *La Conduite au Rucher* de Ed. Bertrand, traite abondamment cette question aux pages 192 et 193. Il suffit à chaque apiculteur de choisir sa méthode en tenant bien compte des conseils.

A. Richard.

NOTRE MIEL

Comme les simples, les produits de la ruche sont les forces curatives de la nature.

Louis Roussy.

Le miel est le seul produit sucrant **naturel** pour l'espèce humaine. Le sucre, tel que nous l'achetons dans les magasins, n'est plus autre chose qu'un produit chimique, tiré du jus de betteraves, qui, après de multiples manipulations, de transformations n'est plus qu'un aliment mort, Mme Lucie Baudoin, membre de l'Académie de médecine, écrit : « A force de manipuler, de purifier, de stériliser les aliments

que la nature lui offre, l'homme civilisé a fini par leur enlever la totalité, ou tout au moins la plus grande partie des substances non connues, absolument nécessaires à son existence. »

Ainsi donc, la grande majorité des aliments que nous consommons sont tellement « améliorés » et tellement « purifiés » qu'à la longue la perte de leurs éléments nobles essentiels a une répercussion sur notre santé.

Le miel, lui, est un produit végétal et animal dont il n'y a pas d'autres exemples dans la nature. Il vient directement de la ruche sur notre table sans aucune manipulation pouvant en altérer les bienfaits. Seuls les apiculteurs sont donc capables de fournir ce produit en donnant l'assurance de sa pureté, car ils le font, ou devraient le faire, contrôler par le Service de contrôle des miels de la Fédération romande d'apiculture.

Si donc nous voulons un prix rénumérateur pour notre miel ne mettons sur le marché que du miel contrôlé, donc un miel parfaitement mûr et propre, muni de l'étiquette de contrôle. Surtout ne succombez pas aux offres de margoulins qui sollicitent votre marchandise à 7 ou 8 francs le kilo pour le revendre ensuite dans leur magasin à 14 francs le kilo. Le bénéfice exagéré qu'ils veulent ainsi réaliser à peu de frais nous pouvons le conserver pour nous.

L'écoulement de notre production se heurte à une certaine mévente. La Centrale des miels de Gland en a fait l'expérience. Toutefois la faible récolte de l'an passé et grâce à l'entremise de personnes autorisées et compréhensives, le très gros stock a trouvé preneur. Mais pourquoi un tel désintérêt pour notre marchandise ?

Nous pensons que nous ne recourrons pas suffisamment à la publicité. L'évolution et l'augmentation du pouvoir d'achat a élargi la clientèle. Chaque apiculteur a ses clients fidèles mais ils ne suffisent en général pas à absorber la quantité produite.

La ménagère, sollicitée par la radio, la télévision, la réclame journalistique, perd peu à peu cet instinct naturel la poussant à choisir ce qui est le plus profitable à son porte-monnaie et au bien-être de sa famille. Elle se trouve conditionnée par ces actions publicitaires intensives qui peu à peu modifient ses goûts et ses besoins.

Une publicité rationnelle et temporelle devrait être mise sur pied par nos fédérations. Il importe cependant qu'une prospection s'effectue pour connaître les désirs de la clientèle. Souvent une belle présentation sollicite l'attention de l'acheteur. Un produit de qualité dans un emballage flatteur détermine bien souvent le choix de ce dernier.

Le commissaire à l'apiculture du canton du Valais, notre ami Amédée Richard, s'était approché et sauf erreur avait obtenu des

échantillons d'emballages de diverses fabriques suisses. Lors de l'assemblée de la Fédération valaisanne d'apiculture une suggestion avait été présentée pour obtenir, dans le cadre du Comptoir de Martigny, une petite place dans le pavillon de la Fédération valaisanne des producteurs de lait. Nous y aurions présenté quelques photos et diapositives de notre apiculture pastorale accompagnées d'échantillons du miel produit. Si nos renseignements sont exacts une commission avait été nommée mais nous ignorons les résultats de son activité. L'on rétorquera que cette année elle aurait été inutile puisque aucun stock n'est signalé. Cependant c'est toujours en avant qu'il faut regarder et, sous l'impulsion dynamique de notre commissaire, cette commission se doit de nous soumettre un résultat positif de ses travaux.

Nous pensons également que les conseillers apicoles devraient s'approcher des maîtres d'école des degrés supérieur, moyen et secondaire. Ils leur proposeraient une visite d'un rucher avec toutes les explications sur le comportement de l'abeille, ses habitudes et son environnement. Nous sommes convaincu qu'il y aurait là une occasion de renouveler les cadres. Toutes les sections constatent une désaffection des jeunes pour l'apiculture. Notre effectif vieillit chaque année un peu plus sans rencontrer beaucoup d'apport de sang neuf. Dans ce domaine également la publicité serait payante.

Chaque conseiller n'ayant pas à disposition une provision de voiles pour la protection des participants éventuels, les fédérations pourraient constituer un stock de chapeaux et voiles (30/40), qui seraient confiés aux instructeurs sous leur responsabilité et selon une rotation à établir.

Ces visites, même si elles ne provoquent pas l'adhésion immédiate, éveilleront tout de même l'intérêt des participants pour les bons produits de la ruche, leur désir d'en goûter et pourquoi ne serait-ce pas le début d'une vocation. En cette année placée sous le signe de l'environnement nous ne devons rien négliger pour attirer l'attention du public sur l'utilité du maintien d'une apiculture saine et prospère.

Adé.

A vendre, ruche pépinière DB à 4 compartiments de 4 cadres.
S'adresser à R. Roulier, 2023 Gorgier, tél. (038) 55 17 84 ou 55 12 52.